

L'an deux mille dix, le 10 Mai, le Conseil Municipal de la Commune de BOÉ, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian DÉZALOS, Maire.

**Nombre de conseillers** : 29

**Date d'affichage** : 03 mai 2010

**Date de la convocation** : 03 mai 2010

**PRÉSENTS** : M. DÉZALOS, Mme LEBEAU, M. PANTEIX, Mme MEYRAT, Mme JOURNÉ-LHÉRISSON, M. GÉRAUD, Mme COUSINET, MM. LUNARDI, ESTERLÉ, VOLCÉNO, Mmes ACCARY, LABADIE, M. JOSEPH, Mmes LASSORT, FAVARD, MANDEIX, , M. KERCHACHE, Mme TRUILHÉ, M. ORDRONNEAU, Mme FORNASARI, M. BAUDY, Mme PERINET, M. BOUDON, Mmes RAMOND, MANSE, MM. GAMBART, ROUX.

**POUVOIR** : M.LAFUENTE à M. LUNARDI

**ABSENT** : M. TOVO

Madame Catherine MANDEIX a été nommée secrétaire de séance.

**Objet** : Abandon de biens immobiliers à la commune.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de récupérer dans le domaine public communal des délaissés de voirie par un simple abandon de parcelle au profit de la commune.

Cela permet de régulariser la situation foncière de ces parcelles.

<i>Propriétaires</i>	<i>Parcelle</i>	<i>Surface</i>	
		<i>Localisation</i>	<i>Surface en m2</i>
TOVO Hervé	AY 74 et AY 79	Tournadel	1 152
PASCUAL M. et Mme	AR 469	Le long du canal	328
FRAUNIÉ M. et Mme	AR 468	Le long du canal	325
SCI Portacomaro	AR 450 et AR 449	Le long du canal et au niveau du giratoire	1 401
SAINT MARTIN M. et Mme	AH 106	Le long du chemin rural à Marot	572
LAPORTE Jean-Claude	AZ 250	Rue de la Gare	73

Les propriétaires concernés acceptent de céder à titre gratuit ces parcelles au profit de la commune sous forme d'abandon définitif.

Le Conseil, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** monsieur le maire à signer les actes correspondants

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Conseil,

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Catherine MANDEIX

Christian DÉZALOS